PROJET PEDAGOGIQUE

0100171SV000322

SEJOUR DE VACANCES RETOURNEMER

Table des matières

Préambule **4**

I. Descriptif de l'ACM. ***5***

A. Nom et coordonnées de l'organisateur. ***5***

B. Implantation géographique de l'ACM : ***5***

C. Nature de l'ACM : ***5***

D. Dates de l'ACM. **6**

II. Rappel des intentions éducatives de l'organisateur. ***6***

A. Quelles sont-elles : ***6***

B. Celles qui vont être mises en avant lors du séjour : **7**

III. Le public accueilli. ***7***

A. Quelles sont les tranches d'âge et leurs caractéristiques. ***7***

B. Le nombre de mineurs. ***8***

C. Conditions d'accueil et attentes spécifiques pour chaque tranche d'âge. ***8***

D. Les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps. ***8***

E. Les modalités de participation des mineurs. **9**

IV. Les objectifs pédagogiques. ***9***

A. Les intentions éducatives ***9***

B. Objectifs généraux **10**

1. Objectifs opérationnels 11

V. La gestion quotidienne du séjour. ***13***

▪ 13

1. Accueil, installation et départ des vacanciers : 13

a) Accueil, installation 13

b) Départ des vacanciers 14

2. La gestion des chambres et des camps : 14

3. Le coucher- le repos : 15

4. Le lever et le p'tit déj. : 15

5. Les repas : 17

6. Les services 17

a) le repas 17

7. L'hygiène 18

8. Les soins - L'infirmerie : 18

9. Le linge 18

10. L'argent de poche - les objets de valeur : 19

11. Le courrier - le téléphone : 19

B. Les aménagements extérieurs disponibles. **20**

C. Les zones dangereuses et contrôlées. **20**

D. Articulation entre vie quotidienne et activités. **20**

1. Nature des activités proposées. 20

2. L'organisation des activités. 20

3. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos. 22

VI. La gestion administrative. ***22***

A. Les documents obligatoires des enfants et le pointage des enfants. **22**

B. Les documents obligatoires de l'équipe d'encadrement. **23**

o Documents obligatoires pour les cuisiniers 23

C. Les affichages obligatoires **23**

D. Une journée type. **24**

VII. L'équipe d'adultes *25*
A. Nombre et qualification **25**
B. Le rôle de chacun et le fonctionnement de l'équipe au quotidien. **25**
C. L'accompagnement et le rôle de formateur du directeur. **29**
D. L'organisation des réunions de préparation, de bilan et autres **31**
VIII. La communication *31*
A. La relation avec les familles **31**
IX. L'évaluation. *32*
Annexe. *33*
o Annexe 1 **33**
o Annexe 2 **35**
annexe 2: Evaluation fin de séjour 36

Préambule

Ce projet pédagogique s'inscrit dans une démarche claire permettant à l'enfant de s'épanouir dans un cadre lui garantissant sa sécurité. Je veux ici rappeler à toute l'équipe d'encadrement que son premier rôle au regard de l'art 9 de l'arrêté du 15 juillet 2015 "d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs…". Tout doit être mis en œuvre pour garantir la sécurité des mineurs.

I. Descriptif de l'ACM.

A. Nom et coordonnées de l'organisateur.

Le Foyer de Saint Martin est une association d'éducation populaire créée en 1929 avec pour projet de créer un patronage pour les enfants du quartier avant de commencer à organiser des séjours de vacances. Depuis l'acquisition en 1958 chalet St Marin au bord du lac de Retournemer, les séjours organisés par l'association ont exclusivement lieu dans les Vosges tout en maintenant son lien historique avec Troyes et l'Aube puisque le siège de l'association s'y trouve toujours.

68 rue Ambroise Cottet – 10000 Troyes
Tel : 06 82 30 24 85 Fax : 09 72 11 44 84
E-Mail : association@lefoyerdestmartin.fr / Site : https://www.lefoyerdestmartin.fr

B. Implantation géographique de l'ACM :

Le séjour est implanté dans notre centre de vacances à Xonrupt Longemer. Sur les rives du Lac de Retournemer et au départ de nombreux chemins de randonnée.

Chalet Saint Martin

4572, route de Retournemer

88400 Xonrupt-Longemer

C. Nature de l'ACM :

En lisant ces lignes, peut-être avez-vous déjà trouvé votre voie et c'est ce que nous vous souhaitons, et souhaitons pour les enfants. Il est quasiment certain qu'ils sont encore en train de la chercher et nous sommes convaincus que tout comme l'école a un rôle à jouer dans la construction de l'homme de demain, le séjour de vacances que nous proposons à aussi sa place. Nous pensons qu'il est primordial à notre niveau de les accompagner dans leur construction en leur offrant un lieu de séjour sécurisant propice au développement de l'autonomie. C'est du moins ce que s'efforce de faire Le Foyer de Saint Martin depuis 93 ans maintenant.

A travers la vie collective, la vie quotidienne, les jeux bref l'enfant se construit petit à petit. De ce fait, un séjour de vacances n'est pas simplement un lieu où les parents viennent déposer leur enfant et où les animateurs n'ont pour seul objectif que d'occuper les enfants jusqu'à ce que les parents ne reviennent les chercher, loin de là. A mon sens, c'est un lieu où s'entremêlent des valeurs communes de partage et d'entraide, un lieu où chacun apporte sa pierre pour construire notre maison commune, la maison dans laquelle nous allons tous habiter pour la durée du séjour. C'est un micro-société où l'enfant développera des valeurs de respect, de tolérance, l'effort et

nous (l'association au travers de son projet associatif et de son projet éducatif) sommes convaincus que ce sont autant de valeurs qui lui seront utiles dans sa vie.

Notre séjour se déroule dans un cadre naturel où nous espérons que l'enfant dans un premier temps, apprendra à respecter son environnement. Ensuite, ils pourront dans ce cadre avoir la possibilité de développer des compétences et apprendre à se mettre au service d'un collectif.

Chaque enfant a pu choisir une thématique qui va lui permettre de vivre ce séjour éducatif sous un angle ludique. Les cinq thématiques a que nous proposons sont adaptés à notre environnement et à nos compétences :

- La spéléologie et les sciences.
- Le trekking aventure.
- Le trekking itinérance.
- Le Trial Moto ou quad.
- Comme un chef.

Le prix des séjours varie en fonction des thématiques choisies et de leur coût.

D. Dates de l'ACM.

Nous proposons trois dates de séjour :

- Du 9 au 14 juillet 2023.
- Du 16 au 21 juillet 2023.
- Du 23 au 28 juillet 2023

Cependant, le séjour est ouvert du 9 au 28 et les enfants participeront à 6, 13 ou 20 jours.

II. Rappel des intentions éducatives de l'organisateur.

A. Quelles sont-elles :

Nous tentons de promouvoir auprès de nos publics des valeurs telles que la diversité en permettant aux enfants d'avoir accès à un lieu qui les accueillent tel qu'ils sont dans un cadre permettant à chacun de s'exprimer et de s'épanouir. De ce fait, toute formes de discrimination, religieuse ou sociales est proscrite. Bien que l'association tienne à garder son ancrage troyen, nos séjours sont ouverts à tous, quelle que soit l'origine géographique. Avec l'achat du chalet en 1958, l'association est si bien installée qu'aujourd'hui, que l'on peut parler d'un double ancrage (Aubois et Vosgien) et c'est dans cette nature vosgienne que nous voulons promouvoir le « vivre ensemble ». Nous concevons nos séjours pour qu'il y règne un esprit familial, de rencontre, de convivialité où les enfants pourront apprendre le goût de l'effort, le partage, se découvrir et découvrir les autres, apprendre les uns des autres avec l'espoir qu'ils découvrent et s'approprient des valeurs simples comme l'amitié et la solidarité. C'est fort de ces valeurs que l'association propose dans son projet éducatif de :

- Favoriser le développement local en participant à l'attractivité d'un territoire, notamment des Hautes-Vosges.
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants dans le respect de leurs besoins et de leurs capacités afin de les aider à se construire en tant que personnes.
- Amener les personnes à découvrir des pratiques variées.
- Favoriser la laïcité par la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance des diversités.
- Permettre aux enfants de développer leur esprit critique, de faire des choix.
- Promouvoir les liens intergénérationnels.

B. Celles qui vont être mises en avant lors du séjour :

Nous sommes bien conscients qu'il est impossible de mettre en avant tous les intentions du projet éducatif d'une part, parce que ce serait prétentieux de notre part, d'autre part parce qu'il est préférable de mettre en avant quelques valeurs, de les vivre aux travers d'objectifs et de les évaluer qé. D'un côté, il y a une cohérence entre les valeurs alors, il est possible de les retrouver de manière transversale dans la vie du séjour sans explicitement les nommer.

Pour vivre les valeurs qui nous sont précieuses, nous pensons que les enfants ont besoin d'acquérir de l'autonomie pour apprendre, à se "débrouiller", à faire des choix. Ce qui permet de se construire en tant que personne tolérante et capable d'accepter toute forme de diversité. Enfin, il est évident que rien de cela ne peut se faire sans le respect d'un cadre défini à la fois par l'équipe encadrante et les enfants.

- Amener les personnes à découvrir des pratiques variées.
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants dans le respect de leurs besoins et de leurs capacités afin de les aider à se construire en tant que personnes.
- Favoriser la laïcité par la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance des diversités

III. Le public accueilli.

A. Quelles sont les tranches d'âge et leurs caractéristiques.

Les enfants sont âgés de 6 à 14 ans.

C'est une tranche assez large qui peut être découpé comme suit :

Les 6-8 ans : l'enfant a besoin d'un rythme de vie régulier, de sécurité et d'affection. Ils réalisent que les filles et les garçons sont différents, mais jouent séparément et parfois seul

8-12 ans : Ils grandissent rapidement, et commencent à être habiles de leurs mains. Ils se dépensent beaucoup, et parfois il faut les freiner pour éviter une trop grande fatigue, mais ils récupèrent vite. Une petite sieste ou un temps calme ne peut leur faire que du bien. On peut commencer à leur proposer des petites responsabilités. Leurs esprits sont de plus en plus critiques et continuent à s'identifier à des héros.

Les 12-14 ans : Sans trop rentrer dans les détails (voir note de bas de page pour plus d'information), c'est la pré-adolescente (changement intellectuel) et le début de la puberté (changement physique). Ils ont le goût pour le jeu et l'exercice physique. Ce ne sont plus des enfants, aussi, il faut penser à les intégrer au maximum dans la préparation des activités. De ce fait, les activités doivent être bien préparées pour que les enfants soient partie prenante de l'activité. Ils savent utiliser le mot "injustice". Les deux sexes commencent à s'opposer et à former des groupes.

L'équipe d'animation devra intégrer les caractéristiques[1] des tranches d'âges[2] afin de mieux répondre aux besoins. Pour autant, nous voulons promouvoir l'entraide entre les différentes tranches d'âge, c'est pour cela que certaines activités mélangeront les tranches. En revanche, le repos est un élément capital dans la construction de l'enfant de ce fait, ils sont répartis dans les chambres suivant leur âge afin de respecter au maximum le rythme de chacun.

B. Le nombre de mineurs.

Nos inscriptions étant à la semaine, l'effectif n'est donc pas le même d'une semaine à l'autre mais nous sommes contraints à une capacité maximale de 55 couchages donc, le nombre maximum d'enfants ne pourra excéder 47 par semaine. Des personnels seront hébergés hors de l'ERP.

C. Conditions d'accueil et attentes spécifiques pour chaque tranche d'âge.

Afin de respecter le projet éducatif de l'organisateur à savoir « Favoriser le développement de l'autonomie des enfants dans le respect de leurs besoins et de leurs capacités afin de les aider à se construire en tant que personnes », les enfants seront répartis par tranche d'âge pour nous permettre d'être plus attentifs au rythme physiologique de chaque enfant, à ses attentes cognitives spécifiques et physique. Viendra ensuite la prise en compte des demandes spécifiques des parents que nous essayerons aux maximums de satisfaire. Il n'y aura pas de mixité dans les dortoirs.

D. Les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

L'accueil de mineurs atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap est une des valeurs de l'association, aussi, nous mettons tout en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions ces enfants. Une discussion se fera en amont entre l'organisateur, le directeur et les responsables légaux pour voir dans quelles conditions il est possible d'accueillir le mineur. Bien que ce soit une valeur essentielle, il peut arriver que nous ne soyons pas en mesure d'assurer l'accueil auquel cas, il faut l'expliquer à la famille pour éviter d'accueillir l'enfant dans de mauvaises conditions, ce qui ne rend service ni à l'enfant, ni au groupe.

[1] https://www.manche.gouv.fr/contenu/telechargement/37648/267571/file/ACCUEIL-Livret+2-V2.pdf
[2] https://www.manche.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/37654/267595/file/ACCUEIL-Livret%203-V2.pdf

E. Les modalités de participation des mineurs.

Les enfants seront intégrés autant que possible à la vie du séjour. Certaines activités (comme les veillées) par exemple seront préparées avec ceux qui le souhaitent. Des règles de vie du séjour seront établies le premier jour entre les enfants et les animateurs, il viendra compléter le règlement intérieur des usagers.

IV. Les objectifs pédagogiques.

A. Les intentions éducatives

Les intentions énumérées ici découlent du projet éducatif de l'organisateur.

Quelles que soient les thématiques choisies ou les activités proposées par les animateurs, il ne faut pas perdre de vue l'idée que l'enfant doit être placé au centre de la réflexion. Je souhaite que chaque activité ait un sens en lien avec les objectifs et les thématiques. Les temps de vie quotidienne sont tout autant voire plus importants que les temps d'activité. Il faut prendre le temps nécessaire pour faire les choses comme faire son lit ou plier son linge c'est un réel moment d'apprentissage. Les échanges que l'on peut avoir avec les enfants sont enrichissant aussi bien pour les enfants que pour les animateurs en permettant notamment de faire vivre les valeurs portées par l'association d'où la nécessité de prendre le temps de pour ces échanges pour favoriser 'une vraie rencontre humaine pour que le séjour permette à chaque participant de vivre des moments collectifs, en petits groupes ou individuellement.

Nous avons privilégié trois intentions qui nous semblent importantes pour le bon déroulement du séjour. Un séjour de vacances est une micro-société et la vie en collectivité s'apprend. La vie en collectivité nécessite des règles mais surtout une implication de tous les acteurs. Encore faut-il avoir l'autonomie nécessaire. Nous sommes convaincus qu'avant de permettre aux enfants de faire des choix et de contribuer à la vie de la communauté, ils doivent acquérir de l'autonomie, c'est pour cela que nous mettons d'abord l'accent sur le développement de cette dernière. Ensuite, ils pourront pleinement participer à la construction de la communauté en participant par exemple à l'élaboration des règles. Il est plus facile pour une communauté de respecter les règles qu'elle s'est imposées, c'est pour cela que nous voulons « faire ensemble » avec les enfants. Et pour faire ensemble, nous devons leur donner les moyens de nous aider à construire notre communauté. L'ensemble des moyens que nous voulons leur donner se résument dans les trois intentions que nous voulons mettre en œuvre. Ces trois intentions sont assez transversales pour permettre à d'autres d'y trouver leurs places.

La première intention, en lien avec le projet éducatif de l'organisateur à savoir ***"favoriser le développement de l'autonomie des enfants dans le respect de leurs besoins et de leurs capacités afin de les aider à se construire en tant que personnes***" sera de **permettre à l'enfant d'être un acteur de ses vacances**. Nous voulons un séjour où les enfants ont la possibilité de faire des choix et le rôle de l'équipe est d'accompagner les enfants vers l'acquisition de l'autonomie qui leur sera nécessaire pour qu'ils puissent se construire en tant que personne. Avec l'acquisition de l'autonomie, les enfants pourront gagner de la maturité, assurer et/ou expérimenter des responsabilités, ils pourront ainsi pleinement s'investir dans le séjour. Pour

autant, l'autonomie ne veut pas dire absence de règle. Un cadre sera défini avec l'ensemble des acteurs du séjour et chacun devra s'employer à le respecter au maximum.

La deuxième sera de **Donner aux enfants des responsabilités dans la gestion quotidienne du séjour** en lien avec "***Favoriser la laïcité par la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance des diversités***" cet intention peut également se traduire par le vivre ensemble ou encore faire société. L'autonomie que nous voulons atteindre avec les enfants leur permettra de devenir acteur de leurs propres vacances, de participer à la vie du séjour, de créer de l'entraide et de la solidarité.

La dernière '**Faire découvrir aux enfants quelques activités du secteur'** en lien avec "***Amener les personnes à découvrir des pratiques variées***" est liée au fait que nous voulons insérer notre séjour dans un cadre, un département, les Vosges. Ce département riche de son histoire et de son patrimoine que nous aimerions partager avec les enfants à travers les activités que nous pourrions les amener à découvrir.

Cependant les objectifs pédagogiques présentés peuvent être amenés à évoluer si cela est nécessaire, après évaluation et avec le concours de l'ensemble de l'équipe d'encadrement (l'équipe de direction + l'équipe d'animation).

B. Objectifs généraux

- **L'enfant est acteur de ses vacances**
- **Donner aux enfants des responsabilités dans la gestion quotidienne du séjour**
- **Faire découvrir aux enfants quelques activités du secteur**

1. Objectifs opérationnels

Intentions	Objectifs
L'enfant est acteur de ses vacances	**Le premier jour, chaque enfant a rédigé 3 idées de projets qu'il aimerait voir réaliser dans la semaine.**
	Les 12-14 conçoivent seul un planning de services affiché sur leur porte.
	L'enfant participe à la vie en collectivité
	chaque jour l'enfant prend la parole pour rendre compte de sa journée
	Chaque groupe choisit une proposition qui sera présentée à la réunion du premier jour.
	Chaque jour un enfant a des responsabilités dans la gestion de sa chambre (un enfant responsable de son dortoir)
	Un compte rendu est fait avec lui le soir
	Les enfants réalisent les photos de leurs activités
Donner aux enfants des responsabilités dans la gestion quotidienne du séjour	**À la fin de la première journée, les enfants auront rédigé les règles de vie sera présenté le premier jour de façon lisible sur une feuille de paperboard.**
	Établir (avec l'animateur référent) pour le lundi midi un planning de service des chambres qui sera affiché sur chaque chambre.
	Présenter à la veillée le tableau des services de la semaine.
	Chaque soir, les enfants font le bilan de la journée avec leur animateur référents

	Ce bilan est noté par l'animateur ou un des enfants afin de le remonter en réunion d'équipe.
	Mise en place d'un journal réalisé par les enfants à destination des parents
	Organiser avec les 12-14 ans un débat autour des discriminations et du harcellement.
Faire découvrir aux enfants quelques activités du secteur	**Organiser dans la semaine une activité pour découvrir un producteur local.**
	À son départ, chaque enfant repart avec un carnet de recettes.
	Les enfants participent à l'élaboration de leur trajet.
	Les enfants s'exercent à l'utilisation de boussole pour s'orienter.
	L'enfant est capable d'identifier les différentes mines de la région
	L'enfant participe à une activité scientifique durant son séjour
	L'enfant est capable d'avoir une bonne coordination et d'équilibre de son corps.
	L'enfant est capable d'être d'aller au bout de ses efforts (la persévérance, l'endurance physique)

V. La gestion quotidienne du séjour.

Une gestion libre : nous souhaitons impulser l'envie que chacun prenne soin de son cadre de vie, pour soi et pour les autres en tenant compte de ses capacités. L'organisation mise en place implique aussi bien les adultes que les enfants dans la gestion de la gestion quotidienne. Par cela nous entendons : entretien des locaux, services repas, vaisselle.

1. Accueil, installation et départ des vacanciers :

a) Accueil, installation

- Accueil sur les lieux de convoyages (voir fiche en annexe).
- Un convoyage est organisé depuis Troyes, Épinal et Strasbourg. Les lieux de rendez-vous sont fixés conformément aux indications de la fiche annexe.
- A l'arrivée ou au départ du lieu de convoyage les enfants seront accueillis par l'équipe d'encadrement ou le directeur qui vérifiera avec les responsables légaux si le dossier d'inscription est complet.
- On communiquera à l'enfant sa chambre où il pourra choisir librement son lit. Un animateur monte le bagage s'il est hébergé en étage.
- Les premiers arrivés peuvent aider à l'installation des enfants arrivant afin de faciliter leur intégration.
- Les responsables légaux qui le souhaitent, peuvent visiter le chalet (en dehors des cuisines) en compagnie du directeur pendant que les enfants vont découvrir les chambres avec les animateurs. Ils devront quitter l'établissement avant l'heure du déjeuner.

Après le déjeuner, les enfants pourront s'installer dans leur chambre, pour l'inventaire de leur trousseau. Afin d'être en adéquation avec notre objectif "*accompagner l'enfant vers l'autonomie"*, les enfants feront leur inventaire avec qui sera par la suite vérifié par l'animateur,qui mettra son nom sur la fiche de l'enfant. Suivi ensuite de la visite les locaux et les environs guidés par les animateurs. Ce qui permettra aux animateurs de donner aux enfants quelques règles de sécurité. Une fois installés, les enfants avec les animateurs prendront le

temps d'échanger sur le programme de la semaine. Ce qui permettra aux enfants, de mieux appréhender la semaine et d'exposer leur souhait et aux animateurs de mieux prendre en compte les aspirations des enfants.

b) Départ des vacanciers

La veille du départ, les animateurs feront l'inventaire du trousseau avec les enfants afin de vérifier que l'enfant n'a rien perdu durant le séjour et rechercher les affaires manquantes. S'il manque des affaires et qu'elles n'ont pas été retrouvées, l'animateur devra le noter sur la fiche inventaire et le remettre dans la valise de l'enfant. Son responsable légal sera averti le jour du départ.

L'assistant sanitaire prépare un sac avec :

- La fiche sanitaire de liaison de chaque enfant dûment complétée.
- Les éventuels traitements avec l'ordonnance.

Le sac est complété par le directeur avec :

- Le solde de leur argent de poche avec un décompte
- Les souvenirs acquis par les enfants.

Le sac est remis au responsable légal le jour du départ.

2. La gestion des chambres et des camps :

Les enfants choisissent leur lit dans la chambre attribuée en fonction des éventuelles connaissances ou des premières affinités.

- Au cours du séjour, le changement de chambre peut se faire en concertation avec l'équipe encadrante.
- Certaines chambres présentent une issue de secours. Afin de minimiser les risques, un animateur sera hébergé à proximité de cette porte, dans cette chambre. Cette disposition est conforme à l'Article R227-6 du code de l'action sociale.
- La responsabilité d'une chambre d'enfants est confiée à un animateur qui de ce fait est également le référent de l'enfant. Ce dernier assure en concertation avec les enfants, l'organisation de la vie de la chambrée, du coucher, du rangement, du ménage et également du suivi du linge. Il veille à ce que l'enfant ait du linge propre à sa disposition et suit le planning des jours de lessive.
- Les animateurs référents établissent avec les enfants de moins de 10 ans le planning de nettoyage. Les plus grands établissent en autonomie un planning de nettoyage en début de séjour. Les animateurs référents s'assurent qu'il est respecté. La chambre est la propriété privée des personnes y résidant. Elles y sont chez elles. Chacun doit respecter l'intimité des occupants (par ex : frapper avant d'entrer...). Chaque groupe d'enfants

peut établir les règles de vie particulières à leur chambre en début de séjour, dans le respect de la sécurité. Un forum permettra une auto-évaluation par la chambrée du rangement et du nettoyage et sera doublé d'une évaluation par l'animateur référent. Ce dernier veillera au bien-être des enfants de son groupe.

3. Le coucher- le repos :

- Chaque jour après le déjeuner, les enfants auront un « temps calme ». C'est un moment où chaque enfant peut prendre du temps pour lui : lire, écrire, rêver, discuter, dessiner, dormir...Ce temps calme pourra se dérouler dans les chambres pour ceux qui veulent s'allonger, ou bien à l'extérieur pour ceux qui souhaitent prendre l'air.

- Au moment du "temps libre", entre 17h00 et 19h30, les enfants auront à nouveau la possibilité de prendre du temps pour eux. (C'est aussi le moment où chacun prend sa douches). En parallèle, des activités diverses encadrées ou non peuvent être mises en place par les animateurs, dans la salle de jeux (bibliothèque, babyfoot, ping-pong) ou dans le pré en face de la colo + choix des activités pour le lendemain via un tableau. Aucun enfant ne peut rester dehors sans la présence d'un animateur. Dans le bâtiment, les enfants peuvent être laissés sans surveillance après avoir obtenu l'accord de l'équipe d'animation.

- Les veillées se terminent vers 21h30 (sauf veillée exceptionnelle) pour que le coucher des enfants puisse s'étaler de 21h30 à 21h45. Ce moment de la journée est important : les animateurs sont avec les enfants de leur chambrée, à l'écoute et en présence des enfants, participant ainsi à son bon déroulement. C'est aussi l'occasion de gérer la vie de la chambre, d'apaiser les tensions qui auraient pu apparaître dans la journée et de noter des envies de chacun pour les jours à venir. C'est le moment des bilans de journée, de la lecture personnelle, des histoires lues ou racontées aux plus enfants, de musique douce gérée par l'animateur, des tristesses à consoler, des confidences révélées...
- Les enfants de 13-14 ans pourront bénéficier soit d'une rallonge jusqu'à 22h45 soit dans leur chambre soit dans la salle de repas.
- Les enfants qui ont besoin de davantage de sommeil peuvent se coucher avant 21h30 lorsqu'ils ont prévenu leur animateur et que cela a été validé. Dans ce cas, un adulte (animateur ou autre personnel) accompagne l'enfant dans sa chambre et s'assure de son coucher.

4. Le lever et le p'tit déj[3]. :

- Les enfants ont la possibilité de se lever à partir de 8h00. Le petit déjeuner leur sera servi par un animateur dans la salle à manger entre 8h00 et 8h45.
- Chaque enfant pointe son nom en arrivant dans la salle à manger afin de le responsabiliser mais aussi de façon à ce que les animateurs de service vérifient que tous ont mangé ou bu quelque chose avant d'attaquer la journée.

[3] Voir la fiche du petit déj.

- Une fois le petit déjeuner terminé, l'enfant ne pourra retourner dans sa chambre que lorsque tous les enfants seront levés afin de respecter le sommeil des autres. En attendant, des jeux calmes lui seront proposés dans un autre lieu.
- L'animateur de « lever » gère la sortie des enfants des chambres dans le silence.
- Les animateurs de « p'tit déj » gèrent la salle à manger.
- Les animateurs du temps calme du matin s'occupent des enfants dès leur sortie de la salle à manger jusqu'au moment de la toilette.

5. Les repas :

- Les repas sont à 12h30 pour le déjeuner et à 19h30 pour le dîner.
- Les repas doivent être un temps éducatif, d'éveil au goût et un lien social. C'est durant ces temps de repas que nos cuisiniers aiment venir en salle afin d'expliquer leur travail et la nécessité d'avoir une alimentation équilibrée.
- Autant que possible, les repas doivent être animé (une fois par semaine)
- Les animateurs mangent à table avec les enfants, de façon à les aider, leur proposer de goûter aux mets inconnus, à les inciter à manger, à veiller au bon déroulement du repas, et à la tenue correcte des enfants à table (respect des produits, du matériel et des autres). Ce temps permet la discussion autour de la table.
- En cas de pique-nique, la liste de constitution des groupes est transmise au Chef , par un animateur, au plus tard à 8h30 le matin du départ.
- Au plus tard à 9h30 la fiche de constitution des groupes est transmise au Chef en cuisine pour permettre la préparation des goûters.
- A l'issue du déjeuner, un animateur en accord avec les cuisiniers, finalise le goûter pour l'après-midi.
- Les déchets seront triés par destination et les "restes" éventuels pesés.

6. Les services

a) *le repas*

Avant le repas, la table sera dressée par les enfants suivant le planning établi par les enfants et les animateurs. Chaque jour, un groupe d'enfants sera ainsi au service des autres. À table, une personne sera désignée pour faire le service (servir les autres enfants). Un enfant débarrassera la vaisselle jusqu'au lave-vaisselle. Les plats seront apportés par les animateurs de service et déposés devant l'animateur.

b) *la vaisselle*

Les enfants participeront à la vaisselle du midi et du soir selon un planning établi dès le premier jour.

c) *Entretien des locaux*

Les locaux doivent être nettoyés chaque jour par l'équipe d'animation suivant le planning établi.

7. L'hygiène

- Tous les enfants prennent leur douche quotidiennement. Deux animateurs vérifient le passage de tous dans le créneau prévu, les conseillent dans ce moment d'hygiène et les aident à s'organiser. C'est aussi le moment d'une attention particulière et d'une sensibilisation à la détection de la présence de tiques. En début de séjour, un autre animateur aide à la préparation du linge et au retour dans les chambres.

- Les personnes dans les étages utiliseront les douches dans les étages et les garçons les douches du rez-de-jardin ou de l'annexe.
- Des enfants peuvent néanmoins se doucher à un autre moment de la journée (en cas de besoin, sur impulsion d'un animateur...) mais en dehors des périodes d'entretien des sanitaires et des moments de douche du personnel.
- Chaque matin, les animateurs veilleront à ce que la toilette du matin soit faite par tous les enfants.
- les linges seront régulièrement vérifiés afin d'éviter que les enfants ne remettent pas vêtement sale.

8. Les soins - L'infirmerie :

- L'infirmerie est visitée le premier jour du séjour par chaque enfant avec l'assistante sanitaire (en petit groupe). Les enfants sont invités à aller voir l'AS en cas de besoin.
- **Les horaires d'ouverture sont affichés par l'AS à l'endroit prévu à cet effet** et à d'autres endroits stratégiques afin d'être connus de tous. Bien évidemment, elle peut être ouverte par l'AS à tout moment du jour ou de la nuit en cas de nécessité. Les traitements médicaux sont donnés à l'infirmerie mais peuvent aussi l'être en salle à manger au moment des repas sous la responsabilité de l'AS selon la prescription médicale.
- Le rôle et les fonctions de l'assistant sanitaire sont décrits plus loin. **Aucun médicament ne sera entreposé en dehors de l'infirmerie** et cela vaut pour l'équipe d'animation. Seules les trousses de secours seront placées dans le bureau chaque matin et vérifiées, approvisionnées à chaque retour de sortie par l'assistant sanitaire.

9. Le linge

- Le trousseau envoyé aux familles est prévu pour une semaine aussi, le linge des enfants qui ne font qu'une semaine ne sera pas lavé sauf en cas de besoin selon le planning établi. Il sera demandé aux animateurs de respecter ce planning.
- La responsable de la lingerie trie le linge sale amené par les animateurs selon le planning, lance les machines et fait sécher le linge lavé. Le linge de chaque enfant est lavé en fonction du planning instauré et affiché dans le bureau. Les animateurs en feront la distribution auprès de leur groupe.
- En cas d'énurésie, les draps mouillés sont descendus devant la lingerie par l'animateur de lever qui prévient l'animateur responsable de la lingerie. Cet animateur est chargé de veiller à ce que l'enfant récupère ses draps avant la veillée de manière à refaire le lit avant le dîner.
- Tout linge déposé devant la lingerie sans que la responsable n'en ait été informée ne sera pas lavé (même celui des animateurs).

10. L'argent de poche - les objets de valeur :

- € L'argent de poche est remis par le responsable légal au directeur ou une personne désignée par lui le matin de l'arrivée. Nous le gardons et en assurons la cogestion avec les enfants : les dépenses faites durant le séjour sont notées sur leur « compte poche » informatisé. Le reliquat est rendu à l'issue du séjour avec une fiche récapitulative.

- € Concernant les objets de valeur, nous demandons aux familles de ne pas en fournir à leur enfant. Si un objet de valeur était glissé dans le trousseau, il serait mis en sécurité dans le bureau par les animateurs lors de l'inventaire.

- € Les téléphones, jeux vidéo, seront mis en sécurité durant le séjour. Nous ne souhaitons pas que les enfants en aient sur eux, cela ne nous semble pas être des outils propices à la mise en place de relations réelles avec les autres. Les familles sont informées de cela dès l'inscription de leur enfant. Nous le rappelons également à plusieurs reprises dans nos relations avec les familles et responsables légaux avant le départ.

11. Le courrier - le téléphone :

- Ils seront remis aux animateurs référents par un membre de l'équipe de direction pour être distribués avant la fin du temps libre.

- Les enfants gèrent eux-mêmes leurs colis, avec l'aide de l'équipe. S'il s'agit de victuailles (gâteaux, bonbons...) ils ne seront pas stockés dans les chambres ou tentes.

- Le courrier envoyé par les responsables légaux est pointé mais non lu. L'équipe reste attentive à la correspondance de chacun afin notamment de détecter ceux qui vivraient difficilement le fait de ne rien recevoir.

- Étant prioritairement disponible pour les enfants, les familles sont invitées à laisser un message, le directeur les rappellera après s'être renseigné auprès de l'animateur référent.

B. Les aménagements extérieurs disponibles.

Les repas seront pris prioritairement en extérieur pour profiter du grand air. Notre séjour est implanté sur un terrain de 3000m2. Avec la présence d'un éco-pâturage, nous allons pouvoir sensibiliser les enfants à l'environnement en leur expliquant par exemple pourquoi il vaut mieux laisser les animaux entretenir la pelouse plutôt qu'utiliser un engin mécanique pour tondre l'herbe.

C. Les zones dangereuses et contrôlées.

Le séjour est bordé au nord par la route D67. L'accès à cette route sera fermé par une chaîne le temps de l'ACM. La limite sud est fermée par une clôture sommaire et empêche l'accès au lac. Les enfants ne seront jamais laissés seuls en extérieur.

D. Articulation entre vie quotidienne et activités.

1. Nature des activités proposées.

Les activités proposées permettent de respecter le rythme des enfants et de les amener vers la découverte des autres, de nouveaux lieux et de nouvelles techniques. Que ce soit de la marche en moyenne montagne, dans un milieu souterrain, du pilotage tout terrain ou encore la préparation de plat ainsi que d'autres activités à animer. Ces activités sont de nature à développer la curiosité des enfants et participent également aux développement physiques et motrices de ce dernier. Ainsi, en fonction de l'intensité choisie, (passion ou initiation) l'intensité sera différente.

Les activités (trial, spéléologie, cuisine ou trekking) sont des activités qui peuvent être intenses pour le corps et donc sont de nature à nécessiter une préparation physique en amont de celles-ci.

2. L'organisation des activités.

Le trial

L'activité trial ne se limite pas à la pratique des séances de trial. D'autres activités seront organisées par l'équipe d'animation éventuellement en transversal avec d'autres thématiques.

La pratique traité à l'école du trial de la Bresse[4] qui dispose de moniteur professionnel diplômé d'État. Les jeunes seront amenés sur place en minibus. Avant et après l'activité ils sont sous la responsabilité de l'animateur.
Le directeur du séjour en amont transmettra à l'école de trial les informations telles que l'âge, la taille et le poids des enfants afin d'adapter au maximum la séance.

- Conformément au descriptif du séjour trial, les enfants auront 4 séances d'une heure (deux séances pourront être accouplées). La première séance permettra de jauger le niveau des participants toujours dans un souci d'adaptation
- L'encadrement sera à minima composé d'un animateur diplômé. Pendant l'activité, les jeunes sont sous la responsabilité des encadrants de l'école. L'école de trial se réserve le droit de refuser un jeune qui ne respecte pas les consignes de sécurité.

Trekking

Notre séjour se déroule dans un cadre naturel que nous aimons faire découvrir aux enfants. Les jeunes seront encouragés à faire de la randonnée, une activité physique dont la préparation et la réalisation devra être conforme à la fiche 13 (voir annexe) de l'arrêté du 25 avril 2012.
Nous sommes en moyenne montagne. Les marches peuvent être physique aussi les animateurs :

- Devront s'assurer que l'objectif est atteignable par les enfants,
- Informer les jeunes sur la difficulté,
- Adapter le trajet à l'âge des enfants.

L'activité trekking comprend de la marche en moyenne montagne, du camping et de la préparation de repas en camping. Avant l'activité, l'animateur veillera :

[4] https://motos88.com/

- Préparer avec les enfants le matériel nécessaire (tente, carte, matériel pour la préparation de repas…).
- Montrer aux enfants comment monter et démonter les tentes.
- Leur apprendre à s'orienter.

Nous proposons également une activité en itinérance pour les enfants plus agés. Beaucoup plus intense, cette activité nécessite davantage de préparation afin de permettre aux enfants de vivre un séjour passionnant en toute sécurité. L'itinéraire prévoit un départ le lundi et un retour au chalet le jeudi soir.

Cuisine :

A travers cette activité, nous voulons transmettre aux enfants la passion de l'art culinaire avec l'accent mis sur le fait de manger des aliments bons pour la santé. Les animateurs auront tout le loisir de partager leur passion avec les enfants. Les enfants pourront choisir parmi ces propositions une activité à réaliser en groupe:

- Aller à la rencontre des producteurs locaux,
- Visiter les marchés locaux et leur production,
- Découvrir les spécialités de la région ou du département.

Les enfants seront également sensibilisés à la notion de sécurité alimentaire notamment l'hygiène.

Spéléologie et Sciences

Les enfants inscrits dans cette thématique auront le loisir de découvrir les mines de cuivre et d'argent des Vosges. Cette visite sera l'occasion d'aller à la rencontre des mineurs à travers leur histoire. Nous disposons également d'outils permettant aux enfants d'analyser les pierres qu'ils pourront ramasser dans les mines.

3. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos.

L'organisation du séjour permettra aux enfants trois grands temps distincts :

Le matin, l'après-midi et la soirée.

Le matin

- Un temps sera consacré le matin au petit déjeuner, toilette matinale et la mise propre des dortoirs.
- Les enfants partiront en activité sur lesquelles leurs RL les ont inscrit soit celles organisées par les animateurs.

Midi :

Le temps du midi consacré au repas est un moment où les enfants peuvent souffler avec d'attaquer l'après-midi. Après le repas un temps calme sera proposé aux enfants.

L'après-midi :

⇒ Activités de plein air, balades, grands jeux.

La soirée :

⇒ Après le dîner, une veillée est offerte aux enfants

⇒ Le temps du coucher est propice à une relecture de la journée avec les animateurs et une mise en perspective du lendemain.

> Les déplacements.

Deux véhicules 9 places sont affectés au déplacement des enfants. Toutefois, en fonction de la taille du groupe ou de la disponibilité des véhicules, des véhicules personnels peuvent être utilisés sous couvert de l'assurance de l'association.

VI. La gestion administrative.

A. Les documents obligatoires des enfants et le pointage des enfants.

Les enfants sont inscrits par leur responsable légal auprès de l'organisateur ou de notre partenaire l'UFCV. Une fiche sanitaire de liaison est complétée et laissée à la discrétion du directeur et de l'assistant sanitaire. Cette fiche est accompagnée d'une copie des vaccins obligatoires et d'une autorisation de transport.

Les allergies éventuelles ou contraintes alimentaires sont transmises au chef de cuisine par le directeur avant le début du séjour. Une autorisation de droit à l'image est complétée par le responsable légal et transmise au directeur. Si l'autorisation n'est pas accordée, les animateurs en sont informés.

B. Les documents obligatoires de l'équipe d'encadrement.

Les animateurs confient au directeur du centre une copie :

- De leur carte d'identité en vue de l'établissement de la fiche complémentaire et de la vérification de leur identité.
- De leur attestation de carte vitale en vue de réaliser les déclarations d'embauche ou de convention d'engagement réciproque pour les bénévoles.
- De leur carnet de vaccination obligatoires.
    - Documents obligatoires pour les cuisiniers
- Un certificat médical.

C. Les affichages obligatoires

⇒ Numéros utiles et d'urgence (médecin, pompiers, gendarmerie, SAMU, centre anti – poison, enfance maltraitée, direction départementale, préfecture…).

⇒ Consignes en cas d'incendie et plan d'évacuation.

⇒ Interdiction de fumer.

- ⇒ Récépissé de déclaration du séjour.
- ⇒ Tout document se référant aux activités et aux objectifs pédagogiques.
- ⇒ Lieu où se trouve le directeur en cas d'absence et numéro où le joindre.
- ⇒ Adresse exacte des sorties et des activités accessoires.
- ⇒ Affichage des menus.
- ⇒ Tableaux des horaires et des congés du personnel.
- ⇒ Vigipirate

D. Une journée type.

Horaire	Activité
8h00 - 8h45	**Réveil échelonné**
8h00 - 9h00	**Petit déjeuner**
9h10 - 10h00	**Lavage des dents / habillage en fonction de la météo / refaire son lit / temps calme pour ceux qui sont prêts**
10h00 – 11h45	**Activités du matin**
12h30 -13h15	**Repas du midi**
13h15 - 13h45	**Temps calme**
14h00 - 16h30	**Activités**
16h30 - 17h	**Goûter**
17h - 19h30	**Temps libre + douches + choix des activités pour le lendemain**
19h30 - 20h30	**Dîner**
20h30 - 21h25	**Proposition de veillée + coucher échelonné**
21h25	**Tous couchés**
21h45	**Extinction des feux**
22h45	**Extinction des feux (12-14)**
22h	**Début de la réunion**

VII. L'équipe d'adultes

A. Nombre et qualification

L'encadrement annoncé ici est prévu pour l'ensemble du séjour de vacances mais tous ne seront pas présents simultanément. Il est composé de :

- ⇒ 5 animateurs sont titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).
- ⇒ 4 animateurs sont stagiaires BAFA, c'est-à-dire qu'ils sont en cours de formation.
- ⇒ 4 animateurs n'ont aucun diplôme dans l'animation mais travaillent avec nous depuis quelques années.
- ⇒ 2 animateurs sont titulaire d'un Bac pro cuisine. Ils Seront affectés à la préparation des repas.
- ⇒ 1 Animatrice titulaire d'un Master "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), Mention encadrement éducatif.
- ⇒ Des animateurs ont le PSC1 ou équivalent et un sera assistant sanitaire.
- ⇒ 1 directeur BAFD.
- ⇒ 1 intendant titulaire du diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (DESJEPS)

L'équipe adulte est nombreuse au regard du nombre d'inscrits, comme le mentionne le projet éducatif de l'association : « (...) de nombreux personnels de cuisine, service et animateurs ». Cette dernière est constituée de personnels en contrat CEE ou au pair ou bénévoles. Les compétences de chacun seront mises en œuvre au service du projet pédagogique, et de la vie du groupe.

De même, quel que soit le statut de l'animateur, la charge de travail et les temps de repos compensateurs seront les mêmes pour tous.

B. Le rôle de chacun et le fonctionnement de l'équipe au quotidien.

La trame du projet pédagogique a été proposée par le directeur et a été négociée, modifiée, améliorée par l'équipe pédagogique. La préparation du séjour a eu lieu à distance par des échanges réguliers de mails ainsi qu'à l'occasion de rencontres individuelles. Le travail effectué a été transmis aux personnes qui n'auront pas pu être présentes. Chaque adulte présent sur le séjour de vacances reçoit le projet pédagogique dans sa version terminale.

> La relation directeur/organisateur.

L'intendant est également directeur général de l'association organisatrice. Il sera présent sur place et travaillera en étroite collaboration avec le directeur du séjour de vacances et le chef de cuisine. Il sera le lien entre le directeur du séjour et l'association.

> La relation directeur/animateur.

Le directeur.

- ⇒ C'est lui qui est responsable de l'ensemble du séjour. Son rôle est de permettre que le séjour fonctionne selon les objectifs pédagogiques du projet et selon les besoins et envies des enfants et de la météo.
- ⇒ Il régule et anime l'équipe éducative en partenariat avec l'intendant
- ⇒ Il est responsable de l'équipe encadrement et du travail effectué par chacun de ses membres.
- ⇒ C'est lui qui gère la communication avec les parents lors de l'accueil et au départ des enfants, par l'intermédiaire du carnet de bord en validant les propositions des enfants et des animateurs. Il veillera notamment au respect du droit à l'image.
- ⇒ Il prépare, organise, anime ou s'assure de l'animation effective des réunions quotidiennes.

>Communication en interne

- ⇒ Chaque membre de l'équipe pédagogique aura en sa possession un carnet, outil à utiliser pour communiquer, pour ne pas oublier ce que nous avons à dire au reste de l'équipe, pour laisser une trace des éléments importants du séjour... y figureront les listes des enfants, le fonctionnement des différents services, les numéros de téléphone de chacun, les informations nécessaires au sujet de la santé des enfants (asthmatique, allergiques, enfants à besoins particuliers etc...).
- ⇒ Dans le bureau, un panneau d'affichage est à consulter régulièrement : il s'y trouve les différents plannings des salles, les plannings d'activités, les services des animateurs, les fiches d'activités à remplir. Ces dernières servent à garder la trame de nos activités durant notre séjour qui pourront être utilisées pour l'évaluation. Ces fiches servent également à ce que chacun soit sollicité à prendre du recul après ses propres activités, et pour la co-animation, pour analyser ce qui a fonctionné ou pas et, là encore, pointer les progrès à venir.
- ⇒ Un tableau papier est également dans le bureau pour y noter les informations importantes à prendre en compte au dernier moment.
- ⇒ Des fiches "intendance" pour les pique nique, les goûter.
- ⇒ Des fiches descriptives (inventaire trousseau, petit déjeuner, sorties en dehors du centre, ….).

> La relation animateur/animateur.

Une attention particulière sera apportée à l'intégration des animateurs qui n'ont jamais travaillé avec nous. stagiaires et seront guidés plus particulièrement par leur tuteur.

Si les relations amicales sont encouragées, elles devront l'être avec l'ensemble des personnes. Pour la réussite de notre projet, il faudra avoir le courage d'aller vers celui ou celle qui n'est pas naturellement proche de nous.

> La relation enfant/animateur.

⇒ Les animateurs ont la responsabilité des enfants qui leur sont confiés. Chacun aura à établir avec eux une relation de confiance, de proximité et d'autorité rassurante. Cette relation enfant/animateur est le socle sur lequel fonctionne le séjour. Elle devra être construite, entretenue, embellie tout au long du temps de vacances.

> La relation directeur/enfant.

⇒ Le directeur doit être identifié par les enfants comme la personne ressource s'il n'a pas trouvé au travers d'un animateur un interlocuteur. Si une réponse doit être apportée par le directeur elle se fera par l'intermédiaire d'un animateur qui reste pour l'enfant le référent. Le directeur n'interviendra pas directement auprès des enfants, sauf en cas d'urgence rendu nécessaire par la sécurité.

> Le travail d'équipe.

Le travail d'équipe est renforcé par le rythme de la semaine. En effet chaque animateur (non affecté à une mission spécifique) sera alternativement :

Animateur au sens de la définition ci-dessous 4 jours par semaine

« Hors vis-à-vis pédagogique », chargé de l'hygiène et de l'entretien du bâtiment et de ses équipements, essentiellement le matin et en préparation d'activité, l'après-midi, 2 jours par semaine. De plus, il sera de repos 1 jour par semaine.

Cette organisation permet de mieux respecter le rythme de chacun, en le rendant disponible à l'ensemble du groupe. Les 2 jours hors vis-à-vis pédagogique permettent de prendre du recul, d'interroger ses pratiques tant relationnelles que professionnelles ou son engagement bénévole.

> L'aspect sécurité physique et morale des enfants.

La sécurité physique : Nous demandons aux responsables légaux de prévoir pour les enfants des tenues adaptées aux activités prévues. Il est notamment nécessaire d'équiper les enfants de chaussures adaptées à la marche en moyenne montagne, d'un coupe-vent, d'un petit sac à dos avec crème solaire, lunettes de soleil, casquette et une bouteille d'eau (ou une gourde) individuelle.

Par ailleurs, aucun médicament ou traitement médical ne doit être laissé aux enfants. Si un traitement est en cours, il sera laissé lors de l'accueil avec l'original de l'ordonnance. Les médicaments seront alors conservés sous clé à l'infirmerie.

Les enfants sont, quel que soit le moment de la journée sous la responsabilité et la vigilance d'un animateur au moins. Pour les activités extérieures cette responsabilité peut incomber aux différents prestataires.

Lors des sorties, les animateurs sont en possession d'une trousse de secours et assurent la traçabilité éventuelle des soins pour le cahier d'infirmerie. Quelque soit la sortie, dès lors qu'il y a un déplacement, le taux d'encadrement ne sera en aucun cas inférieur à deux animateurs conformément aux recommandations des autorités.

Une route passe à proximité du centre de vacances. Une signalisation sera installée pour avertir les véhicules de la présence des enfants. Une chaîne servant à fermer le chalets sera aussi installée.

La saison et les conditions climatiques sont propices au développement des tiques, chacun sera attentif à s'en protéger et à s'inspecter au retour de toute activité extérieure.L'animatrice responsable du suivi sanitaire fera un point régulier afin de rappeler aux animateurs d'être vigilent.

Le respect de l'intimité. Si nous croyons à la force de la dynamique d'un groupe, nous en identifions également des limites. Une attention particulière sera portée à la relation entre enfants et animateurs pour que des formes de discrimination ou d'intrusion dans l'intimité des personnes ne puissent pas se déployer. La taille de notre séjour de vacances doit permettre cette attention.

L'écoute. L'écoute passive est un moyen pour assurer la sécurité morale des enfants. En cas de suspicion de maltraitance ou de malaise profond le directeur sera averti et interviendra selon la situation auprès du responsable légal ou des institutions.

Le tabac - l'alcool - les stupéfiants.

Les produits interdits par la loi ne peuvent être consommés dans un centre de vacances, par les enfants comme par les adultes. En cas de consommation avérée, elle sera sanctionnée par un renvoi immédiat du séjour de vacances au frais du contrevenant ou de son responsable légal . S'il s'agit d'un animateur, le bureau de la jeunesse et des sports à la DSDEN sera informé.

Pause tabac des adultes : elles auront lieu en dehors de l'enceinte du centre (de jour comme de nuit), et loin des propriétés environnantes. L'animateur fumeur prendra sa pause seul et en dehors des temps d'animations. Les mégots devront être mis à la poubelle.

Alcool : il est interdit aux mineurs, quel qu'il soit . La consommation d'alcool n'est possible que pour les adultes à l'occasion des repas dans des locaux affectés à la restauration, avec modération. L'introduction de boissons alcoolisées autres que celles approvisionnées par le directeur est interdite.

C. L’accompagnement et le rôle de formateur du directeur.

> La conception du rôle de formateur du directeur. L’éducation populaire est vitale à notre société pour une transmission intergénérationnelle. La capacité de compréhension et d’adaptation à notre civilisation est indispensable pour en percevoir les limites, les opportunités. Ces deux préalables orientent la vision du directeur quant à son rôle de formateur pour son équipe. Un rôle qui est donc à la fois de donner des moyens, de fixer un cap, d’évaluer et de conduire.

Coordinateur sécurité. La sécurité sur le centre de vacances nécessite la mise en place de règles de fonctionnement et des formations : moyens de lutte contre l’incendie, évacuation en cas d’alarme, procédures de réparation en cas de constat de défaillance.

> L’accompagnement des animateurs et des stagiaires. Sous un même vocable se profilent différentes missions qui doivent chacune être accompagnées dans leurs spécificités et dans un but commun.

Les cuisiniers sont également animateurs.

- La responsabilité de la mise en œuvre du plan de maîtrise sanitaire est confiée au chef de cuisine.
- Les cuisiniers travaillent dans le respect du plan de maîtrise sanitaire mis en place qui intègre les contraintes des protocoles sanitaires des ACM avec hébergement.
- Ils préparent des plats spécifiques pour tenir compte des allergies, et pour le respect des pratiques religieuses.
- En salle, ils mettent en valeur les produits proposés, expliquent les choix culinaires et l’équilibre alimentaire.
- Le chef de cuisine adapte les menus afin d’optimiser les stocks et dans la mesure du possible des demandes de l’équipe pédagogique.

L’animateur.

- Il est au service des enfants, en a la responsabilité à chaque instant. Il accompagne, guide, surveille, anime en fonction des différents moments de la journée
- Il met en œuvre les objectifs du projet pédagogique en tenant compte des contraintes multiples de la vie en communauté.
- Il travaille en équipe avec tous ses collègues, participe à l’élaboration, à la préparation et au bilan des différents temps proposés aux enfants.

L'animateur stagiaire.

- Un est un animateur à part entière. Il a donc les mêmes droits et mêmes devoirs qu'un autre animateur.

- S'il est en stage pratique, il bénéficie d'un entretien individuel en début et en fin du séjour. L'entretien de début du séjour sert à définir des objectifs de formation, des critères d'appréciation et un mode de suivi.

> Les outils et les modalités d'évaluation.

- Un bilan des animateurs stagiaires sera effectué en fonction des objectifs fixés en début du séjour avec l'animateur. L'évaluation finale sera effectuée par le directeur du séjour de vacances après discussion avec le tuteur du stagiaire.

Assistant Sanitaire.

Cette fonction sera occupée par l'un des animateurs. Le directeur est responsable, supervise et soutient l'assistant sanitaire.

Le rôle de l'assistant sanitaire est en premier lieu de réconforter et de soigner les enfants. Son rôle affectif est complémentaire à celui de tous les animateurs. Vis-à-vis des membres de l'équipe d'encadrement, qu'il soigne si nécessaire. Il les sensibilise aux aspects relatifs aux risques d'accidents dans une situation donnée, et aux problèmes de santés, d'hygiènes et de sécurité des enfants. Il favorise aussi l'apprentissage des conduites à tenir en cas d'accident.

*Ses fonctions sont de :

- Prévention (auprès de ses collègues tiques, COVID….
- Mettre en place le fonctionnement de l'infirmerie et s'assurer que celui-ci est connu de tous.
- Assurer les petits soins quotidiens et tenir à jour le cahier d'infirmerie.
- Exécuter les traitements réguliers sur ordonnance et mettre en place une organisation permettant la distribution des traitements, gérer le stock de médicaments, marqués au nom de l'enfant dans une armoire fermée à clé à l'infirmerie.
- Gérer le stock de pharmacie et renouveler les produits de première nécessité en lien avec l'intendant.
- Entretenir et ranger l'infirmerie. La poubelle sera vidée après les soins du soir.
- Distribuer et récupérer les trousses de secours afin de les contrôler, de les compléter et de les remettre à disposition.
- S'informer des soins effectués par les animateurs en dehors du chalet et se charger de les reporter dans le cahier d'infirmerie.
- Se rendre chez le médecin ou à l'hôpital avec les malades.
- Connaître un certain nombre de gestes curateurs et savoir faire face à des situations concrètes telles que : piqûres, morsures, plaies, fractures, entorses, brûlures, etc.
- Gérer et compléter la fiche sanitaire de chaque enfant (fiches de liaison, autorisations de soins, feuilles de soins, ordonnances, traitements, radios, ...) en vue de la transmission d'un dossier clair et transparent aux parents à la fin du séjour.

- En dehors des heures de présence à l'infirmerie, ou à l'extérieur du chalet, les animateurs titulaires du PSC1 ou équivalent prennent les enfants en charge. Les soins seront faits par l'intermédiaire des trousses de secours. Chaque trousse contient un cahier sur lequel les animateurs noteront les soins apportés. L'AS les reporte dans le cahier d'infirmerie puis, en fin de période sur la fiche sanitaire de liaison.

D. L'organisation des réunions de préparation, de bilan et autres

> Fonction de chaque réunion.

Réunion quotidienne :

Il y aura deux temps par réunion, animée par le directeur.

⇒ Un temps de « bilan » sur le fonctionnement du séjour sur la journée.

⇒ Planification du lendemain (ou des jours suivants).

Pour rendre ces temps de travaux efficaces, chaque personne présente en réunion aura au préalable mis son portable en état de non-fonctionnement de façon à ne pas être dérangé ou à être tenté de l'utiliser, sauf pour le directeur qui doit rester joignable.

> Les modalités d'organisation : Les animateurs participent également au séjour de vacances, les réunions sont organisées quotidiennement à partir de 21h45 et pour une durée d'une heure maximum.

VIII. La communication

A. La relation avec les familles

> Mode de fonctionnement : la place de la famille dans l'accueil.

Le jour du départ, le directeur prendra le temps de discuter avec les parents. Les familles sont invitées à adhérer à l'association et à s'informer sur le projet éducatif de l'association.

> Outils pour communiquer : Notre site internet et notre partenaire l'UFCV sont la porte d'entrée de la plupart des contacts en amont des ACM. Un carnet de bord de l'ACM sera mis en ligne avec les photos ou tout autres informations que les parents pourront avoir[5].

Afin de respecter le droit à l'image des enfants, les animateurs ne seront pas autorisés à prendre des photos avec leur téléphone portable. Nous mettons à leur disposition des appareils photos. Un enfants du groupe pourra être désigné "reporter"

IX. L'évaluation.

> Sur le fonctionnement général du séjour : organisation quotidienne...

Une évaluation aura lieu chaque samedi soir pour pouvoir adapter nos pratiques à la semaine qui va débuter. À l'issue du séjour, une évaluation du séjour sera proposée à l'équipe pour évaluer l'ensemble du séjour. Que ce soit une évaluation d'étape ou de fin de séjour, chacun sera invité à se positionner par rapport à ses relations avec les enfants (proximité, autorité,

[5] Voir annexe

affectivité, patience, savoir-faire, écoute...) à ses relations avec les adultes dans leurs différentes fonctions, son va-et-vient entre sa pratique et les axes du projet pédagogique.

Le jeudi, la veille du départ des enfants, les animateurs référents veilleront à recueillir sous la formes qu'ils jugeront opportun le sentiments des enfants à l'issue de leur séjour.

Les familles aussi seront invitées à répondre à un questionnaire de satisfaction.

> Sur la relation avec l'extérieur.

Le suivi des partenariats est indispensable au renouvellement et au déploiement de nos actions. Nous serons vigilants à recueillir les retours positifs ou négatifs de nos partenaires à travers un questionnaire.

> Sur la mise en œuvre des objectifs pédagogiques.

La mise en œuvre des objectifs pédagogiques sera évaluée après la fin de de chaque session (6 jours). Un bilan terminal fera l'objet d'un écrit à communiquer à l'organisateur. Ce sera un point d'appui pour ajuster le projet associatif, le projet éducatif et envisager les prochains ACM.

Annexe.

Annexe 1

FICHE N° 13

Famille d'activités	Randonnée pédestre.
Type d'activités	Déplacement en moyenne montagne, d'un temps de marche effectif de 4 heures maximum par jour, ne comportant pas de difficultés techniques.
Lieu de déroulement de la pratique	Sur chemin et sentier balisé, non enneigé, facile, sans passage délicat ni caractère technique, avec un accès facile à un point de secours. .
Public concerné	Tous les mineurs.
Taux d'encadrement	Pour les personnes répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° ou 3° de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles, le nombre de pratiquants est déterminé par l'encadrant. Dans les autres cas, l'effectif maximum par encadrant est calculé en fonction de l'itinéraire et du niveau des pratiquants sans toutefois pouvoir excéder 12 mineurs.
Qualifications minimales requises pour encadrer	Peut encadrer, toute personne majeure répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° ou 3° de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles. Peut aussi encadrer, une personne majeure déclarée comme faisant partie de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil, titulaire d'une qualification reconnue par le ministre chargé de la jeunesse pour assurer les fonctions d'animation.

Conditions particulières pour les accompagnateurs supplémentaires	Peut accompagner le groupe, toute personne majeure, déclarée comme faisant partie de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil, dont le niveau d'aptitude et de capacité est jugé par l'encadrant suffisant dans cette activité en vue de faciliter son bon déroulement.
Conditions d'organisation de la pratique	Le directeur de l'accueil communique la liste des participants et leur âge à l'encadrant. L'encadrant doit avoir reconnu l'itinéraire. Il porte le projet d'activité à la connaissance du directeur de l'accueil et l'informe de l'heure exacte de départ du groupe et de l'heure prévue pour le retour. Le matériel est conforme aux normes en vigueur. L'encadrant doit être muni d'un équipement de secours, du matériel collectif adapté ainsi que d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours. L'organisation de l'activité doit être conforme aux règles fixées par la Fédération française de la randonnée pédestre.

- Annexe 2

Tous en Vac (du 09/07 au 28/07/2023)
avec Carlos AFANOU

ON DONNE DES NOUVELLES .COM

Suivez votre enfant tout au long du séjour !

C'est gratuit, simple et sécurisé.

Pour le séjour de votre enfant, nous avons ouvert un journal de bord sur Internet afin de vous communiquer les informations de dernière minute ainsi que les nouvelles sur le déroulement du séjour.

Pour le consulter, c'est très simple :

1. Rendez-vous sur **www.ondonnedesnouvelles.com** avec votre navigateur préféré.
2. Connectez-vous ou inscrivez-vous en indiquant votre e-mail et votre mot de passe personnel. Si vous avez plusieurs enfants, une seule inscription est nécessaire.
3. Enregistrez votre code parents ou enfant (celui ci ne vous sera plus utile ensuite), et voilà !

Code parents : 36menr3f

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse dans ce journal, merci de nous le signaler.

Conservez de très jolis souvenirs !

Vous pourrez commander des tirages photos, agrandissements, livres ... directement à partir du journal de bord depuis la rubrique souvenirs ou en cliquant sur n'importe quelle photo.

Besoin d'aide ? L'équipe de OnDonneDesNouvelles est à votre disposition sur www.ondonnedesnouvelles.com/help
OnDonneDesNouvelles est conforme au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

A. annexe 2: Evaluation fin de séjour

Une conviction forgée ou renforcée par ce séjour :

Une découverte :

Un regret :

Quelle utilisation du PP durant le séjour ? Entoure, la ou les réponses, complète.

Guide
Référence

Je l'ai consulté

- *Oui*
- *Non*

Je l'avais en tête
Sans je m'en suis sorti
autre

Les axes du PP :

- Nos 3 choix ont permis de vraies avancées : un exemple
- Un ou des axes ont été compliqués à déployer : un exemple
- Un axe m'a manqué :

L'équipe (au sens large des « adultes ») :

✓ Un qualificatif (avant) :
✓ Un qualificatif pour la première semaine :
✓ Un qualificatif pour la globalité :

Le groupe d'enfant de ma(es) chambrée(s) :

- ✓ Leur rencontre m'a permis :
- ✓ Leur rencontre leur a permis :